

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le vingt et un du mois de septembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le quatorze du mois de septembre 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2017
Séance du 21 septembre 2017

N° 19
Objet : Aménagement de la
desserte de Digne les Bains par
la RN 85

Est nommé secrétaire de séance : LE CORRE Thibaut

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUBERT Serge, AYMES Bernard, BAILLE Denis, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge (jusqu'au du rapport n° 16), CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline (jusqu'au rapport n°16), FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MUNOZ MALDONADO Julien, NICOLOSI Philip (à partir du rapport n°17), OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 06), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SFRECOLA Alain (jusqu'au rapport n°19), SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TONELLI Corinne, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent
BARTOLINI Bernard a donné pouvoir à LIARDET Alain
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole

Etaient représentés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à PAUL Gilles
BLANC Michel a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BARBERO Christian a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
BOURJAC Jean Marie a donné pouvoir à BRUN Patricia
CAREL Serge a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle à partir du rapport n° 17
FERAUD Maryline a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick à partir du rapport n° 17
NICOLOSI Philip a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline jusqu'au rapport n° 16
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick jusqu'au rapport n° 05
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard à partir du rapport n°20
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles
VILLARON Bruno a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut

Etaient excusés :

AUZET Eric
AUZET Guy
BALIQUE François
JULIEN Jacques
MAGAUD Marie José
SEVENIER Jean

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/09/2017

Application agréée E legalite.com

004-200007437-20170921-10 21002017-DE

Madame Emmanuelle MARTIN, rapporteur, expose ce qui suit :

VU les conclusions du comité de pilotage du 20 Mai 2016 dans le cadre de l'Aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN85 (section Malijai-Digne), statuant sur le choix de la solution préférentielle à porter dans le dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique,

VU le décret n°2016-110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes,

VU les articles L. 122-1 V et R. 122-7 II du Code de l'Environnement en vigueur relatifs aux études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements,

VU le courrier du 22 février 2017 dans lequel Provence Alpes Agglomération émet des remarques sur le projet de la desserte Digne-les-Bains par la RN85 dans le cadre de la concertation inter-services,

VU le courrier du 21 juillet 2017 (accompagné d'un dossier en 7 volumes, consultable au siège de PAA) où Monsieur le Préfet sollicite l'avis du conseil communautaire de Provence Alpes Agglomération, en tant que collectivité territoriale intéressée par le dossier du projet d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN85.

Historique :

En janvier 2014, une commande ministérielle a été adressée au préfet de la Région PACA pour solliciter la conduite d'études relatives à l'aménagement de la RN85 entre Malijai et Digne-les-Bains.

Plusieurs variantes de tracé ont alors été présentées dans le cadre de la concertation publique réglementaire (au titre de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme) entre le 19 janvier et le 15 février 2015, afin d'identifier la solution la plus appropriée du point de vue du public. Suite à cette concertation, il apparaît une forte opposition des habitants aux déviations de Mallemoisson-Aiglun et Beauvezet-Tarelle.

Le comité de pilotage du 3 juillet 2015 décide alors d'abandonner le projet de déviation Beauvezet-Tarelle, de différer toute décision concernant la déviation de Mallemoisson-Aiglun, d'engager le réaménagement du carrefour de l'Europe à Mallemoisson et de poursuivre les études d'aménagement de la RN85.

Sur la base des études complémentaires (trafic, temps de parcours, effets des aménagements envisagés...) et la présentation de différents scénarios d'aménagement, une nouvelle solution préférentielle a été validée par le comité de pilotage du 20 mai 2016.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2017

Appré. Alpin ar. 000 E leqairc.com

004-200067437-20170921-19 21092017-DE

Elle se concrétise par :

- Un aménagement sur place de la RN85 avec 4 créneaux de dépassement (route élargie à 3 voies dont deux sont affectées à un même sens de circulation afin de permettre un dépassement sécurisé) ;
- La suppression des accès directs et la création de voies de rétablissement (regroupement de ces accès sur des carrefours sécurisés) ;
- La transformation des 2 carrefours existants en giratoires (carrefour avec la RD17 Sud en direction du Chaffaut et avec la RD417 vers Aiglun) ;
- La mise aux normes des carrefours de Beauvezet et de la Maison de Pays ;
- La reprise des ouvrages hydrauliques ;
- Le réaménagement urbain de la traversée de Mallemoisson.

C'est cette solution qui sera prochainement présentée à l'enquête publique.

Avis sur le dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique :

Le dossier du projet d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN85 (accompagnant le courrier du 21 juillet 2017) reprend très largement les pièces qui ont été communiquées dans le cadre de la consultation inter-services qui s'est déroulée du 1er février au 10 mars 2017. Il est constitué notamment de la présentation du projet validé lors du comité de pilotage du 20 mai 2016, de l'étude d'impact, de l'évaluation socio-économique, du bilan de la concertation...

Après lecture attentive du dossier et au regard de ses compétences (aménagement du territoire, mobilité, développement économique et touristique, environnement), Provence Alpes Agglomération avait émis les observations suivantes dans un courrier datant du 22 février 2017 :

- La création depuis le 1er janvier 2017 de la Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération à prendre en compte (seul et unique E.P.C.I concerné par le fuseau d'étude) ;
- Le phasage par tranches à privilégier pour la réalisation des travaux en tenant compte du trafic aux heures de pointe pour ne pas revivre les embouteillages du chantier du Programme d'Aménagement de Sécurité. Il conviendrait par exemple de prévoir des travaux de nuit, une déviation ou toute autre solution qui éviterait au maximum les perturbations de la vie quotidienne, mais aussi de l'activité économique et touristique.
- La sécurisation des arrêts de bus situés sur la RN85 à prévoir, y compris pendant la phase de travaux ;
- L'importance à accorder à la mise en place d'une vaste campagne de communication pour sensibiliser les acteurs économiques locaux, les usagers et les habitants. Des réunions publiques d'information pourraient être organisées.
- L'inquiétude de Provence Alpes Agglomération sur le financement du projet dans sa globalité, le projet étant inscrit au CPER pour un montant de 30 millions d'euros alors que le montant prévisionnel atteint aujourd'hui 47,3 Millions d'euros. La

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/09/2017

Application agréée E-justice.com

004-20007437-20170921-19 21092017-DE

recherche de crédits supplémentaires permettrait de s'assurer de la possibilité de réalisation de la globalité du projet et d'une tranche significative à l'horizon 2020.

Il vous est demandé :

- d'émettre un avis favorable au projet d'aménagement de la RN 85 sous réserve de la prise en compte des points de vigilance (techniques et financiers), mis en avant par Provence Alpes Agglomération lors de la concertation inter-services et réitérées dans cette délibération.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 3 votes contre et 4 abstentions

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2017

Appréciation après E-legalisation

004-200067437-20170921-19 21092017-02